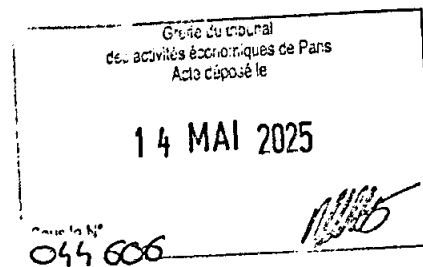


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/05/2025 - 44606 - 2017 B 16078 - 830 700 142 - 237 PICTURES

Société « 237 PICTURES »
S.A.S au capital de 1 000 euros
Siège social : 90, rue des Archives
75003 PARIS
Paris RCS 830 700 142



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, Et le vendredi vingt-huit juin A treize heures,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée 237 PICTURES, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à 90, rue des Archives-75003 Paris. Se sont réunis en assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président le 10 juin 2024 en lettre remise en main propre.

Monsieur Luc-Olivier DI ROSA, préside la séance en sa qualité de Président de la société 237 PICTURES.

Sont présents ou représentés les associés :

- Monsieur Luc-Olivier DI ROSA, propriétaire de 100 actions,

Soit au total de 100 actions.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
28 juin 2024:**

- Lecture du rapport de gestion de la présidence de la société 237 PICTURES sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de 237 PICTURES, et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Détermination de la rémunération des dirigeants

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le 10 juin 2024.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société **237 PICTURES**.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIER RESOLUTION : PRISE DE CONNAISSANCE DES COMPTES

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la direction sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la direction quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

W

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à (8 912 €) € de la manière suivante.

- Report à nouveau (8 912 €)
- Les fonds propres sont de (8185)€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

NEANT résultat déficitaire => pas de dividendes à verser

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : FIXATION DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Monsieur le président de séance, président de la société **237 PICTURES**, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la rémunération des dirigeants.

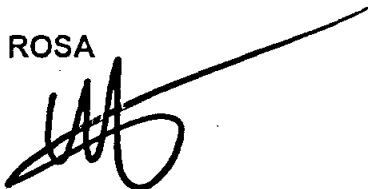
NEANT => Il n'est pas prévu de rémunération du Dirigeant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

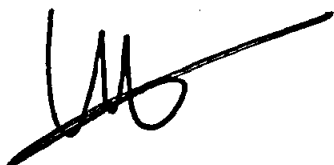
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

- Monsieur Luc-Olivier DI ROSA



- Pour la société 237 PICTURES
Monsieur Luc-Olivier DI ROSA



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU 237 PICTURES SASU	90 RUE DES ARCHIVES
SIRET 83070014200011	75003 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	8 912
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé
	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des bases fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
NJA CONSEILS 53 RUE DUQUESNE 69006 LYON			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 07/02/2024	Lieu: PARIS
		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT LUC DI ROSA	
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise SASU 237 PICTURES SASU Néant *
 Adresse de l'entreprise 90 RUE DES ARCHIVES 75003 PARIS
 Numéro SIRET * 8 3 0 7 0 0 1 4 2 0 0 0 1 1
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	27 829	030	12 322	15 508		
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	27 829	048	12 322	15 508		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	680	070		680	
		Autres * (3)	072	6 266	074		6 266	2 480
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	3 855	086		3 855	101	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	10 801	098		10 801	2 580	
	Total général (I+II)	110	38 630	112	12 322	26 308	2 580	

PASSIF

				Exercice N		Exercice N-1	
				NET 1		NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		(272)		10 536	
	Résultat de l'exercice	136		(8 912)		(10 809)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(8 185)		728	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	23 200		34 493	1 853	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		34 493		1 853		
Total général (I + II + III)	180		26 308		2 580		

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	18 576
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire pour les sociétés soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques		Désignation de l'entreprise		SASU 237 PICTURES SASU						Neant														
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le														
								13	1	2	2	0	2	2	3	13	1	2	2	0	2	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210																
	Production vendue	biens	intracommunautaires		215				214															
			services *			217				218		8 707												
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222																
	Production immobilisée *							224																
	Subventions d'exploitation reçues							226																
	Autres produits							230		5 960														
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232		14 667													
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234															
		Variation de stock (marchandises) *							236															
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238		148														
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240																
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242		19 726		8 600												
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244																
Rémunérations du personnel *								250																
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252		636		600												
Dotations aux amortissements *								254		3 068		1 609												
Dotations aux provisions								256																
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262		1															
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																					
Total des charges d'exploitation (II)								264		23 579		10 809												
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270		(8 912)		(10 809)												
PRODUITS ET CHARGES D'IFRS	Produits financiers							(III)		280														
	Produits exceptionnels							(IV)		290														
	Charges financières							(V)		294														
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300																
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				(VI)		306														
Impôts sur les bénéfices *							(VII)		306															
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310		(8 912)		(10 809)												
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312				314		8 912										
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318																
	Provisions non déductibles *							322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324																
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247						330																
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							249				251												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999																
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997															
	Entreprise nouvelle (44 septies A)	986	Zone franche urbaine (44 septies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			342													
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991					350													
	Divers ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346																		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993																	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352				354		8 912										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356															
	Déficits antérieurs reportables : * 34 20 ont imputés sur le résultat :												360											
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370				372		8 912										

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cneal Oubain

h

Désignation de l'entreprise : SASU 237 PICTURES SASU

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	3 463	462		464		466	3 463		3 463		3 463
	Autres immobilisations corporelles	470	5 791	472	18 576	474		476	24 366		24 366		24 366
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	9 254	492	18 576	494		496	27 829		27 829		27 829
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522	3 068	524		526	3 068				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	3 463	552		554		556	3 463				3 463
	Autres immobilisations corporelles	560	5 791	562		564		566	5 791				5 791
TOTAL :		570	9 254	572	3 068	574		576	12 322				12 322
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	I	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *		Long terme						
									19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL						596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU 237 PICTURES SASU

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770	:	775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	34 269
Déficits reportables		984 34 269	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860 8 912	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)		870 43 182	

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé :		388	
Montant de la TVA collectée		374 1 628	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378 1 699	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepul-Quas-In

lh

Société « 237 PICTURES »
S.A.S au capital de 1 000 euros
Siège social : 90, rue des Archives
75003 PARIS
Paris RCS 830 700 142

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024**

Cher Actionnaire,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos au 31 décembre 2023 et de soumettre votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes les précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Méthodes comptables

Nous vous précisons que les méthodes comptables appliquées pour cet exercice sont les mêmes que celles précédemment utilisées pour les états de synthèses précédents.

Activité de la société

Il s'agit de l'exercice 2023 de notre société, d'une durée de 12 mois. En 2023 Mr DI ROSA a fait un apport en compte courant de 23 000 € afin d'acquérir un matériel professionnel (Steadicam). Cette caméra permettra un développement d'activité sur un secteur porteur.

h

Dépenses de recherche et développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Prévisions pour l'avenir

Pour l'exercice à venir, nous espérons d'une manière générale continuer à développer notre activité, et pérenniser notre situation, ce qui garantira à notre entreprise une assise solide pour son développement.

Détail des résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

<u>Produits</u>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Production vendue (services)		
Subventions d'exploitation	8 707 €	15 660 €
Total Produits Financiers		
Total Produits Exceptionnels		
Autres Produits	5 960 €	
Total des Produits	14 667 €	15 660 €

h

<u>Charges</u>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Achat mat. prem. et aut. appr.	148 €	
Autres achats et charges ext.	19 726 €	8 600 €
Impôts, taxes, etc.		
Rémunération du personnel		
Charges sociales	646 €	600 €
Dotations aux amortissements	3 068 €	1 609 €
Autres charges	1 €	
Total Charges Financières	23 579 €	10 809 €
Total Charges Exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Charges	23 579 €	10 809 €
<u>Résultat</u>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
DEFICIT	8 912 €	10 809 €

L'effectif salarié moyen au cours de l'exercice est de 0 personne.

RESULTAT :

Compte tenu de ces éléments :

- Le **résultat de l'exercice** se solde par un déficit de **8 912 €**
- Le total du bilan de la société s'élevait à 26 308 €
- Le **chiffre d'affaires** s'élevait à **8 707 €**
- Remboursement assurances 5 960 €

h

Présentation des comptes annuels

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis conformément à la législation en vigueur. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 8 912 € € me suit :

ORIGINE

– Résultat déficit de l'exercice. N-1 (272 €)

AFFECTATION

– report à Nouveau. Déficit (8 912 €)

Rappel des dividendes distribués

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de (8 185 €)

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce

Au titre de l'exercice écoulé, aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue, et aucune convention qui aurait été conclue au cours d'un précédent exercice ne s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Fait à Paris

Le 28 juin 2024

Le président

Monsieur Luc-Olivier DI ROSA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.